RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 30 juin 2023

fixant la composition de la liste des représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux des départements de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Paris, de Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, du Val d'Oise et des Yvelines

NOR: JUSK2323988A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agrées, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat;

Vu le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de dépouillement des résultats du vote des représentants du personnel élus au comité social d'administration de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris pour la composition de la liste des représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux départementaux des départements de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Paris, de Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, du Val d'Oise et des Yvelines :

Arrête:

Article 1

Sont élus représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux des départements de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Paris, de Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, du Val d'Oise et des Yvelines les personnes suivantes :

Rang	Représentants du personnel
1	JEAN-CLEMENT Dimitri
2	NOBECOURT Jérôme
3	CHOUIKH Laïla
4	KANDASSAMY Didier
5	CARTINIERE Martine
6	SEREAULT-GOBET Fabrice
7	SAOUDI Erwan
8	LEFAIVRE Vanessa
9	RAFFIN Nathalie
10	LAVIOLETTE Lenny
11	HALIAR Adam
12	LABRY Yannick
13	RIFFLART-ROCHE Vairua
14	NOEL Andy
15	ALLAIS Joachim

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 22 juin 2023,

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Par délégation,

P/Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris,

F VILLENEUVE

des contra de la receptada de Paris

Fanny of LINEUME